

---

## MODIFICATION DES COURS D'EAU ET DES TERRES HUMIDES AU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LES INSTALLATEURS

---

**PAR:** COLLÈGE DE TECHNOLOGIE FORESTIÈRE DES MARITIMES

**DATE:** 4 et 5 juin 2024

---

Le département de la formation continue du Collège de Technologie Forestière des Maritimes est heureux d'offrir une formation pour la modification des cours d'eau et des terres humide pour la province du NB pour les installateurs avec Paul René Robichaud en tant qu'instructeur. La formation se déroulera le 4 et 5 juin 2024. La formation aura lieu au Collège de Technologie Forestière des Maritimes, campus de Bathurst, au Nouveau-Brunswick. Les détails spécifiques du cours, y compris un profil d'instructeur, le formulaire d'inscription et les frais de scolarité sont inclus dans l'annonce ci-jointe.

Le Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick approuve la délivrance de permis généraux de modification des cours d'eau et des terres humides pour les personnes qui participent à des opérations forestières sur des terres privées, qui ont suivi un programme de formation certifié d'installateurs. Le Département de la formation continue du Collège de Technologie Forestières des Maritime est le seul fournisseur de cette formation certifiée. Cela signifie également que l'installateur est désormais autorisé à utiliser ses connaissances et son expérience pour produire des résultats qui protègent les cours d'eau et les terres humides.

Cette approche de la **certification en modification des cours d'eau et des terres humides** a révolutionné le système d'application de l'altération des cours d'eau et l'assurance de la qualité dans les opérations forestières. L'accent est mis sur les résultats plutôt que sur les méthodes et la responsabilité plutôt que sur l'approbation. La réalisation de cette formation permettra au participant d'installer des ponceaux, ponts à une travée, réaliser des projets de protection contre l'érosion par enrochement et/ou produits biotechniques, procéder à la récolte de bois dans le cadre de permis de certification spécifique au site.

Ce cours a été approuvé par le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Énergie et des Ressources du Nouveau-Brunswick et Pêches et Océans Canada.

Si vous avez des questions ou souhaitez réserver votre place pour ce cours ou pour un autre cours, veuillez composer le (506) 471-5479 Frédéricion (anglais) ou (506) 546-4176 Bathurst (français).

---

## MODIFICATION DES COURS D'EAU ET DES TERRES HUMIDES AU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LES INSTALLATEURS

---

**DATES:** 4-5 juin 2024

**ENDROIT:** Le Collège de Technologie Forestière des Maritimes est situé au 725, rue du Collège, Bathurst, NB E2Z 3Z2.

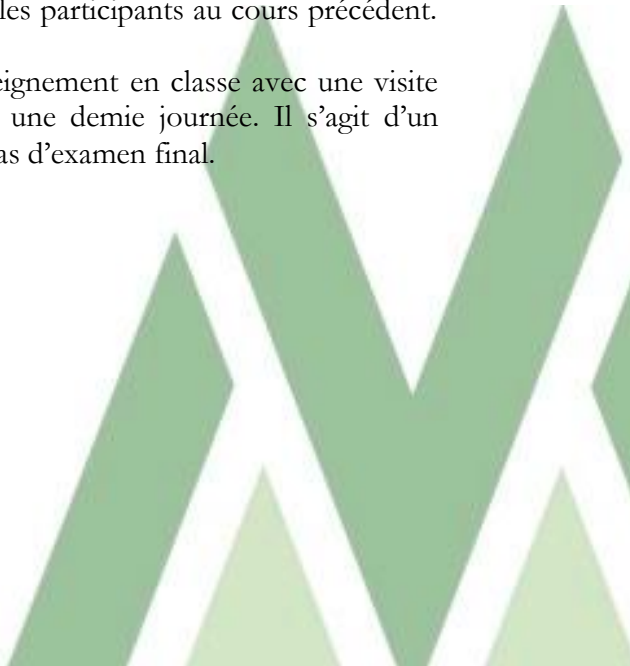
**OBJECTIFS:** Ce programme est conçu pour aider les participants à:

- Accroître les connaissances des participants sur les techniques et technologies actuelles concernant la modification des cours d'eau et terres humides
- Accroître les compétences des participants en matière de calcul du matériel et de l'équipement requis.
- Apprécier la nécessité de protéger la qualité de l'eau et les habitats liés à l'eau.

**CANDIDATS:** Ce programme est conçu pour les personnes qui seront présentes sur les sites de modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide afin de mettre à sec le cours d'eau et atténuer l'érosion et la sédimentation dans l'eau ainsi que participer à l'installation d'un ponceau ou la construction d'un pont. Bien qu'une expérience dans l'installation de ponceaux et de ponts soit un avantage certain, il n'est pas obligatoire pour suivre le cours.

**FORMAT:** La formation sur la **modification des cours d'eau pour les installateurs** sera effectuée de façon informelle. Les sessions suivront les nouveaux modules tels qu'ils figurent dans le manuel du ministère de l'Environnement. Ce manuel est clairement et logiquement présenté et est utilisé comme texte de cours. Il a été hautement apprécié par les participants au cours précédent.

La majorité du cours est centré sur l'enseignement en classe avec une visite de plusieurs sites sur le terrain pendant une demie journée. Il s'agit d'un atelier de formation de 2 jours et il n'y a pas d'examen final.



**INSTRUCTEUR:** Paul René Robichaud possède un baccalauréat en foresterie depuis 1997. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec depuis 2001.

Il a œuvré en forêt privée et sur les lots intra-municipaux au Québec pendant plus de 15 ans et il est maintenant instructeur au Collège de Technologies Forestières des Maritimes depuis 2011.

Il enseigne entre autres les cours de chemin forestier, sylviculture, suppression des feux de forêt et pathologie et entomologie forestières. Il est responsable pour la certification en modification des cours d'eau et terres humides pour le CTFM depuis 2015.

Il réalise les calculs pour les dimensions minimales et supervise l'installation des travaux pour la pose des ponceaux à fond fermé, des ponceaux à fond ouvert en bois ainsi que la construction de petit pont pour une compagnie privée sur les terres publiques au NB depuis 2019.

**INSCRIPTION:** L'inscription sera limitée à vingt-cinq (25) candidats selon le principe du premier arrivé, premier servi.

**TUITION:** Les frais de tuition pour le programme, y compris les fournitures, s'élèvent à 595,00 \$ + 15% de TVH

**POLITIQUE DE CANCELLATION:**

Nous avons constaté une augmentation significative des annulations de dernière minute et des inscriptions qui ne se présentaient pas à nos cours. Cela entraîne des coûts supplémentaires pour le collège. Étant une organisation à but non lucratif, nous ne pouvons tout simplement pas nous le permettre. Afin de maintenir les coûts et les frais de scolarité aussi bas que possible, nous avons mis en place une politique d'annulation stricte. Veuillez vous référer au formulaire d'inscription pour plus de détails.

**LA CERTIFICATION EN MODIFICATION DE COURS D'EAU ET TERRES HUMIDES équivaut à 14 crédits de formation continue en foresterie.**



